



# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze,

**OBJET :** Le quinze décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués,  
*Avis sur le projet de SDCI* se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la  
présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

**DATE DE LA CONVOCATION**  
7 Décembre 2015

**Étaient présents :**

Communauté de Communes  
De Carnelle-Pays de France MM RABLINEAU, LYEUTE, TURBAN, FERON,  
LECLAIRE, DUFOUR, DUPONT, ALLART,  
FALLOT, FREIXO, délégués titulaires  
Mme VALIN, déléguée titulaire  
M. BAZZANE délégué suppléant

NOMBRE DE  
DELEGUES

Communauté de Communes Mmes GROUX, HARNET, déléguées titulaires  
Du Haut Val d'Oise MM. TASSEIN, GARBE, LEBON, DEGOUY  
ALFANDARI, LESUEUR, COACHE  
délégués titulaires

En exercice :

56

Présents :

32

Communauté de Communes MM DELAIS, DAGONET, BOUDER, KISLING  
De la Vallée de l'Oise et des WEIFFENBACH, MACE, délégués titulaires  
Trois Forêts M. WATIER, délégué suppléant

Votants :

32

Communauté de Communes  
De la Vallée des  
Impressionnistes

Communauté de Communes MM DELAMARE, LE BERRE, JOBARD  
De la Vallée du Sausseron délégués titulaires

**Absents excusés :** M KRIEQUER (Asnières sur Oise), M BRICOT (Noisy sur Oise), M LEFEBVRE (Mériel),  
MME JULITTE (Mériel), M DELANNOY (Mériel), M NEVE (Mériel), MME PERINI (Nointel)

**Assistaient également à la réunion :** SYNDICAT Tri Or MMES LE BLANC et LE TREIZE

**Secrétaire de séance :** M. COACHE

**Commune non représentée :**  
ASNIERES SUR OISE, MAFFLIERS, MERIEL, CHAUVRY



## AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU VAL D'OISE

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite Loi NOTRe), le Préfet a élaboré un projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI). Ce projet de SDCI est adressé à l'ensemble des collectivités concernées par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Le schéma définitif devra être arrêté par le Préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Par envoi au Syndicat le 4 décembre 2015, le Préfet du Val d'Oise a transmis pour avis, le projet de SDCI pour le département du Val d'Oise, téléchargeable à partir du site internet de la préfecture du Val d'Oise. Cette date de réception au 4 décembre 2015 fixe le terme de la concertation du Syndicat au 4 février 2016. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir débattu, le Syndicat Tri Or émet l'avis suivant :

Le Syndicat Tri Or a pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma divisé en deux parties porte d'une part sur l'intercommunalité à fiscalité propre dans le Val d'Oise, d'autre part sur les syndicats et syndicats mixtes du Val d'Oise.

Le Syndicat décide à l'unanimité de refuser de se prononcer sur le projet car il considère ne pas devoir intervenir sur l'avenir des intercommunalités et estime que le Syndicat lui-même n'est pas concerné par ce projet.

Pour copie certifiée conforme,  
La Présidente du Syndicat TRI-OR  
Joëlle HARNET

